

VILLE DE WIZERNES



DÉCISION D'ADMINISTRATION DU MAIRE



Nous, Pierre EVRARD,

VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, déposée en Sous-Préfecture de Saint Omer le 28 mai 2020, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT,

- La décision d'organiser un spectacle de variétés, le 13 juillet 2023 à la salle des sports du Chocquet de Wizernes,
- La proposition de la société de production Métronome.

DECIDE :

- de passer un contrat d'engagement avec la société de production Métronome pour le spectacle du 13 juillet 2023, moyennant un cachet de 5000 € HT, les cotisations GUSO étant comprises.

Fait à Wizernes,
Le 2 mars 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre EVRARD

Décision rendue exécutoire Du fait de sa transmission en sous- Préfecture le 6 mars 2023 Et de sa publication le 6 mars 2023
